

**COMMUNE DE MONTREUX**  
**Procès-Verbal**  
**Séance du 1<sup>er</sup> Février 2023**

<b>Président:</b>	<b>M.</b>	<b>Nicolas</b>	<b>BÜCHLER</b>
<b>Secrétaire:</b>	<b>Mme</b>	<b>Céline</b>	<b>MORIER</b>
<b>Scrutateurs:</b>	<b>Mme</b>	<b>Claudia</b>	<b>HISCHENHUBER</b>
	<b>M.</b>	<b>Kelvin</b>	<b>KAPPELER</b>
<b>Huissiers:</b>	<b>M.</b>	<b>Jean-Michel</b>	<b>TALON</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022**

**2. Communication du bureau**

**3. Correspondance**

**4. Communication de la Municipalité**

4.1 relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2022.

**5. Rapports des commissions**

5.1 sur la prise en considération ou non de la motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand : « Pour un audit externe du service de l'urbanisme ». (Président : M. Olivier Blanc) ;

5.2. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Johanne Vetter : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes ». (Rapp. Mme Anne Saito) ;

5.3. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Stefania La Spada : « Injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux ». (Rapp. M. Samuel Roch).

**6. Développement des motions et des postulats**

6.1. Postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc : « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations »

6.2. Postulat de M. Romain Pilloud *et de Mme Stefania La Spada* : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ».

6.3. *postulat de M. Mathias Ekah « La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux. »*

## **7. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

- 7.1. Réponse à l'interpellation de Mme Marie-Solène Adamou Moussa-Pham : « Protéger les piéton.nes sur les quais de Montreux » ;
- 7.2. Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder : « Quel avenir pour la CMCSI ? » ;
- 7.3. Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman : « Les projecteurs des installations sportives de la Commune » ;
- 7.4. Interpellation de M. Vincent Tschopp : « Parking au parquet ? » ;
- 7.5. *Interpellation de M. Yahya Berhili : « MOB, désertion de la desserte » ;*
- 7.6. *Interpellation de Mme Stefania La Spada : « Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac ».*
- 7.7. *Interpellation de M. Michel Posternak : « Réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire ? »*
- 7.8. *Interpellation de M. Olivier Mark : « Une plateforme menaçante pour les vélos en centre-ville »*
- 7.9. *Interpellation de M. Fabrice Yerly : « concernant la communication de la Municipalité relative à l'état des motions, postulats et pétitions en suspens au 31.12.2022»*
- 7.10. *Interpellation de M. Lionel Winkler : « Des trous et des potelets »*
- 7.11. *Interpellation de Mme Ruth Bär : « Inventaire du parc « logement » de la Commune de Montreux »*
- 7.12. *Interpellation de M. Emmanuel Gétaz : « Quel délai pour débattre au conseil communal de l'initiative « Sauver les Grands-Prés » ? »*

## **8. Autres objets s'il y a lieu**

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### **M. le Président**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance de l'année. Je vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2023

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du conseil, les représentantes des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **82** conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

### **Présences**

**82** conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Lauraine Bally, Anna Krenger, Laurence Sierro, Johanne Vetter

MM. Eric Blazquez, Jean-Marc Forclaz, Sébastien Giovanna, Arnaud Grand, Dario Guarnaccia, Josselin Lecoultre, Florian Manzini, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Samuel Roch, Omar Soydan, Pierre-André Spahn

Absente : Mme Lynn Dardenne Perrin.

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y faisant figurer les points suivants.

*Au point 6, développement des motions et des postulats*

*Modifier le point 6.2 en ajoutant Mme La Spada*

6.2. Postulat de M. Romain Pilloud *et de Mme Stefania La Spada* : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ».

*Ajout d'un point 6.3. :*

6.3. *postulat de M. Mathias Ekah* « *La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux.* »

*Au point 7, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout d'un point :*

7.5. *Interpellation de M. Yahya Berhili* : « *MOB, désertion de la desserte* » ;

7.6. *Interpellation de Mme Stefania La Spada* : « *Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac* »

7.7. *Interpellation de M. Michel Posternak* : « *Réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire ?* »

- 7.8. *Interpellation de M. Olivier Mark : « Une plateforme menaçante pour les vélos en centre-ville »*
- 7.9. *Interpellation de M. Fabrice Yerly : « concernant la communication de la Municipalité relative à l'état des motions, postulats et pétitions en suspens au 31.12.2022 »*
- 7.10. *Interpellation de M. Lionel Winkler : « Des trous et des potelets »*
- 7.11. *Interpellation de Mme Ruth Bär : « Inventaire du parc « logement » de la Commune de Montreux »*
- 7.12. *Interpellation de M. Emmanuel Gétaz : « Quel délai pour débattre au conseil communal de l'initiative « Sauver les Grands-Prés » ? »*

Je sou mets cette modification de l'ordre du jour au vote.  
L'ordre du jour modifié est adopté par : 75 OUI, 0 NON et 1 abstention.

*Nous avons reçu le titre d'une interpellation : « Parking du Marché Couvert, un stationnement de poids ? » de M. Vincent Tschopp ainsi que le titre d'un postulat : « Du béton plus durable à chaque fois que possible » de M. Olivier Müller qui seront développés lors du Conseil du 1<sup>er</sup> mars 2023.*

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2023.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

### **M. le Président**

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de décembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche.

Concernant le procès-verbal du 14 décembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. COMMUNICATION DU BUREAU**

### **M. le Président**

Vous l'aurez constaté sur les dates des prochaines séances de notre Conseil qui figurent en bas de l'ordre du jour de notre séance. La date du mois de juin prochain a été modifiée, en effet un conflit d'agenda rendait impossible la tenue de ce conseil à la date initialement prévue. La dernière séance du Conseil pour l'année politique aura lieu le mercredi 21 juin 2023. Je vous remercie pour votre compréhension.

## **3. CORRESPONDANCE**

### **M. le Président**

1. Nous avons reçu un courrier de démission de la part de Mme Carolanne Feissli.  
Lecture <sup>annexe 1</sup>

2. Nous avons reçu copie de 12 courriers du Tribunal cantonal, concernant les recours actuellement pendant contre la décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022, adoptant le plan des zones réservées et du département des institutions du territoire et du sport, du 16 décembre 2022, approuvant ledit plan. Ces courriers du Tribunal Cantonal informent les recourants que le délai de réponse de la direction générale du territoire et du logement (DGTL) a été prolongé au 13 février 2023.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **4.1. relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2022.**

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

#### **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **5.1. sur la prise en considération ou non de la motion, transformée en postulat, de M. Arnaud Grand : « Pour un audit externe du service de l'urbanisme ». (Président : M. Olivier Blanc) ;**

###### **M. le Président**

Le Président de cette commission M. Olivier Blanc, m'a informé en date du dimanche 29 janvier par courriel que la motion transformée en postulat avait été retirée. Il n'y aura pas de vote sur cet objet, cependant j'ouvre la discussion.

###### **Mme Marie Solène Adamou Moussa**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste félicite Arnaud Grand pour la sagesse de sa décision d'avoir retiré son postulat. Merci de votre attention.

###### **M. Matthieu Burkhart (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de Montreux Libre nous aurions voulu connaître la raison du retrait de ce postulat ?

###### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens de mon préopinant, le premier rapport sur la motion de M. Grand concernait sa recevabilité et il serait intéressant, pour ce Conseil, de connaître les raisons pour lesquelles Monsieur Grand a retiré son postulat.

###### **M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Grand est seul maître de ses décisions et je pense qu'il n'y a pas besoin d'apporter plus d'informations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**5.1. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Johanne Vetter : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes ». (Rapp. Mme Anne Saito) ;**

**M. le Président**

Le postulat ayant été retiré il n'y aura pas de vote, j'ouvre néanmoins la discussion

**M. Olivier Raduljica (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste félicite Joanne Vetter pour la sagesse de sa décision d'avoir retiré son postulat. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**5.2. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Stefania La Spada : « Injecter l'ART sur les murs de la ville de Montreux ». (Rapp. M. Samuel Roch).**

M. le Président indique que M. Roch est absent et qu'il sera remplacé par Mme Cornaz.  
M. le Président ouvre la discussion.

**M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous tenons à nous excuser de ne pas avoir été représentés lors de cette séance à cause d'une erreur de calendrier. Notre groupe soutiendra la prise en considération de ce postulat.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une majorité des membres du groupe Montreux Libre apprécie l'idée d'organiser la création de peintures murales à certains endroits de la ville. Si le postulat est accepté nous souhaitons cependant que la Municipalité clarifie certains points dans la réponse qui y sera donnée, en espérant que cela ne prenne pas trop de temps. Notamment il paraît important de clarifier les questions légales de droit d'auteur et de propriété des œuvres. Nous lisons avec un certain étonnement, dans le rapport, que cette question ne semble pas claire pour la Municipalité alors qu'elle a déjà lancé le projet « Montreux Art Tour ». Or ces questions sont cruciales pour la ville ou les propriétaires qui auraient autorisé des peintures murales sur leur bâtiment. Il faut en effet éviter que des blocages empêchent, ultérieurement, de supprimer une œuvre quelle qu'en soit la raison.

Nous demandons à la Municipalité de clarifier cela dans la réponse au postulat, mais aussi dans le cadre de « Montreux Art Tour », si ce projet était opérationnel avant la réponse au postulat. Nous vous remercions pour votre attention.

**Mme Stefania La Spada (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

J'ai beaucoup apprécié l'échange d'informations et surtout d'idées, lors de la commission qui a eu lieu le 21 décembre 2022.

Notre municipal, Monsieur Piemontesi, nous a parlé du projet que l'association Chromatix avait déjà présenté à la Municipalité il y a quelques années.

Je suis contente d'essayer de participer à développer le thème de l'Art à Montreux, qui s'inscrit également dans la perspective d'un dossier de candidature pour intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO.

Le point important, qui a retenu l'attention de tous les commissaires, est que mon postulat n'est pas en conflit avec le projet de Chromatix mais bien complémentaire. Son acceptation pourrait également aider la Municipalité à concrétiser le projet « Montreux Art Tour ».

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste et moi-même nous vous invitons à accepter ce postulat tel que voté en commission. Merci

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Personnellement je ne soutiendrai pas la prise en considération du postulat de Mme La Spada, dont la démarche tend peu ou prou à la proposition de « Montreux Art Tour » de la Municipalité.

À la lecture du rapport nous constatons que la postulante est aussi floue quant à son interprétation d'un concept de street art et surtout quant à sa réalisation par la Municipalité. Par contre ce que nous n'apprenons pas c'est le nombre de propriétaires sur le territoire montreusien qui pourraient être intéressés par cette démarche.

Si je ne m'abuse, ce concept de « Montreux Art Tour » a été présenté à la commission culturelle consultative il y a de nombreuses années déjà. Et la Municipalité ne peut nous dire réellement où en est ce projet à l'heure actuelle.

Je crois savoir que de très nombreux propriétaires ont été approchés et que très peu ont répondu favorablement. Si la Municipalité a pour projet de redynamiser l'offre culturelle et touristique de notre commune avec des concepts aussi misérables et inaboutis que son « Montreux Art Tour », dont je ne m'inquiète pas trop qu'il parvienne à illuminer les murs borgnes de Montreux, j'ose espérer, pour ma part, que d'autres initiatives privées, bien plus inspirées viendront embellir notre commune qui en a bien besoin. Merci de votre attention.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les avis du groupe UDC seront partagés au moment du vote.

Pour ma part je m'abstiendrai, je pense que ce projet, s'il doit se faire, devrait plus tenir compte du postulat et de l'avis du Conseil que de suivre encore une fois la Municipalité sur son thème unique du Jazz qui commence un peu à saturer la ville. Je m'abstiendrai en attendant de voir ce que nous propose Mme La Spada et d'en savoir un peu plus quant à la manière de faire et le genre d'œuvres.

Dans tous les cas, je ne veux pas du projet de la Municipalité. Je vous remercie.

### **Mme Catherine Morel (UUDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'avais juste une remarque concernant ces fresques, j'ai habité à la rue du Pont et avant de faire ces fresques sur les immeubles, comme pour celle de la rue du Pont 10 par exemple, il aurait été plus judicieux de refaire l'isolation de la façade, car il s'agit vraiment d'un cache misère et l'immeuble est vide.

Il aurait été plus judicieux, avant de faire des fresques à gauche à droite sur des bâtiments, de demander aux propriétaires de refaire l'isolation. Car au bout d'un moment il faudra détruire ces fresques pour pouvoir isoler l'immeuble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **Mme Susanne Cornaz (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat. Par 6 oui, 1 non, 1 abstention et un bulletin blanc.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 54 OUI, 15 NON et 12 abstentions.**

## **6. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS**

### **6.1 Postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc : « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations » ;**

#### **M. Benoît Ruchet (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues,

Lors de nos débats sur le budget 2022, l'un des postulants soulignait l'absence d'outils adéquats pour la gestion des ressources humaines de notre Commune et respectivement notre incapacité, en l'état, à apprécier et analyser dans son ensemble la situation, au moment d'une vacance ou de la création d'un nouveau poste. Une commune telle que Montreux a besoin d'un outil moderne de gestion des ressources humaines offrant une vision globale et transversale inter-services. Cet outil doit permettre de gérer efficacement toutes les informations relatives au personnel communal, d'améliorer la communication et les processus internes, d'automatiser certaines tâches administratives, mais surtout de soutenir et de faciliter la prise de décisions en matière de gestion du personnel communal. Notons qu'un système d'information RH adéquat offre également une gestion projective des compétences et des besoins en formation du personnel, de même qu'un meilleur suivi des absences. Alors que notre société se transforme profondément et que la gestion des ressources humaines devient toujours plus complexe, le besoin de mettre en place un outil performant devient pressant.

Nous avons dans un premier temps été rassurés de découvrir que la Municipalité en faisait une priorité en intégrant le point suivant dans son programme de législature : « Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », mais à la fin de cette année nous serons déjà à la moitié de la législature 2021-2026 et ne constatons toujours aucun changement.

Dans le cadre d'un préavis touchant la dotation du personnel, Madame la Municipale Pellet nous a récemment reproché d'apprécier le problème de la gestion RH par le petit bout de la lorgnette. Nous sommes d'accord avec ce constat : il est grand temps d'analyser la situation dans son ensemble. Notre postulat s'inscrit dans cette volonté. Il a pour objectif, comme précisé en titre, d'inviter et de soutenir la Municipalité dans sa réflexion afin de se doter des outils nécessaires à une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations. Pour reprendre les propos de notre collègue Forclaz, à propos du même préavis en novembre 2022 : « La question que notre Conseil a le devoir de se poser est la suivante : Dans le contexte économique actuel, avons-nous encore le droit et surtout les moyens de traiter ce genre de problématique avec une vision focalisée service par service ou le temps est-il venu d'élargir l'horizon à une vision globale des prestations offertes par l'ensemble des services communaux ? »

La politique RH est un élément central de la bonne gestion humaine et financière d'une Commune. Cet aspect ne doit pas être négligé et nous sommes certains que notre exécutif en a pleinement conscience. Cette problématique doit être analysée avec attention afin de mener une politique cohérente, équitable et efficace. Il est tout à fait compréhensible que chaque service estime que ses besoins soient plus urgents et prioritaires que les autres, mais il doit appartenir au service des ressources humaines et respectivement à la Municipalité de challenger ces demandes au travers d'un processus d'analyse impartial, ceci dans l'intérêt communal et de renseigner notre organe sur les raisons de ses choix et priorités. En effet, avec plus de 300 collaboratrices et collaborateurs, il n'est plus possible de fonctionner en silos et de fonder des décisions sur la base notamment d'analyses saisies dans de simples tableurs Excel. De même, il est regrettable que le service des ressources humaines ne soit pas systématiquement convié aux séances de commissions traitant de la dotation en personnel et de la gestion des ressources humaines, ce qui prive souvent nos conseillères et conseillers de précieux renseignements utiles aux débats en commission.

Par ailleurs, nous souhaitons que ce postulat soit une opportunité pour améliorer la gestion des talents au sein du personnel communal, de maîtriser davantage les charges liées au personnel (recrutement, formation, diminution des absences...etc.) ou encore d'améliorer la qualité des services offerts à la population en ajustant les besoins quantitatifs et qualitatifs afin de toujours offrir des services de qualité aux habitantes et habitants de Montreux.

Aussi enjoignons-nous la Municipalité à faire de cette thématique une réelle priorité dans son programme et nous lui demandons par conséquent de :

- Se doter dans les meilleurs délais d'un système d'information RH global et adapté aux besoins de notre administration permettant une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins ;
- Mettre en œuvre une gestion centralisée et globale afin que toute demande pour repourvoir ou créer un poste soit analysée de manière objective et équitable par le service des ressources humaines ;
- Convier un représentant ou une représentante des ressources humaines en séance de commission lorsque l'objet discuté est en lien avec la dotation et/ou la gestion du personnel (par exemple, lors de la création d'un nouveau poste) et systématiquement produire les descriptions de postes y relatives.

Conformément à l'art. 102, de notre règlement, nous vous proposons, chères et chers collègues, de renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération puis le renvoi à la Municipalité.

Nous vous remercions pour votre attention.

**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

## **6.2. Postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ».**

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Place de la Gare est traversée quotidiennement par des milliers de Montreusien·nes, de Vaudois·es, de résident·es suisses, de pendulaires et de touristes. Elle est une porte d'entrée, un lieu d'attente, un lieu de passage. Pourtant, la Place de la Gare (et ses alentours), loin de nous renvoyer une image positive, nous permet cependant de faire un bond en arrière d'environ 50 ans en matière d'aménagement urbain.

Aujourd'hui, force est de constater que cette place ne convient à personne. Les taxis empiètent sur l'espace piétonnier, mais ils n'ont pas le choix. Le stationnement dépose-minute est inadéquat peu adapté, chaotique et dangereux ; sans végétalisation ou arborisation afin de créer une zone d'ombrage pour un espace de détente.

En été, la place joue très bien son rôle d'îlot de chaleur. Elle est dangereuse pour les piéton·nes qui y circulent (7 accidents avec blessé·es ces 11 dernières années), ne dispose d'aucune place de stationnement pour cycles, et donne une image catastrophique aux visiteur·euses de notre commune. Ainsi, on y passe surtout le moins de temps possible, on la fuit comme la peste. Aujourd'hui, la place ne permet aucun lien social. Elle est pourtant un point cardinal, à cheval entre deux zones d'activités de la commune, à savoir le 2m2c d'un côté, et la Place du Marché de l'autre.

Parler des alentours de la gare est également très important : en effet, un parking existe au nord de la gare, qui pourrait faire partie de réflexions sur les enjeux de taxis ou de places de dépose-minute. De même, nombre d'entre vous êtes déjà intervenus sur les difficultés d'accès à la gare, sur les escalators, sur les dangers de la traversée piétonne sur l'Avenue des Alpes. Bref, loin de disposer d'un projet ou d'une solution toute faite, il nous paraît néanmoins important que la Municipalité puisse réfléchir sur les usages de l'espace public autour de la gare de Montreux afin d'avoir une vision globale plutôt que restreinte.

Ce postulat demande donc que la Municipalité étudie la possibilité de réaménager la Place de la Gare et ses alentours, en prenant en compte en particulier les éléments suivants dans sa réflexion :

- Créer un espace de convivialité à l'abri du trafic routier ;
- Végétaliser et arboriser l'espace public de la gare afin de lutter contre les îlots de chaleur et créer un espace qui contribuerait à la biodiversité ;
- Prendre en considération les enjeux et intérêts des chauffeur·euses de taxi ;
- Trouver une solution afin d'assurer une zone de dépose-minute pratique et sécurisée ;
- Prendre en compte les enjeux liés au stationnement et à l'accès sécurisé à la gare pour les cyclistes et les piéton·ne·s ;
- Tenir compte des enjeux sociaux, de rencontre et les possibilités de flâner aux alentours de la gare ;
- Faire le lien avec les accès aux transports publics (trains, lignes de bus) ;
- Prendre en considération les besoins évoqués dans d'autres postulats en lien avec la Place de la Gare (motion Streicher sur la vélo-station, postulat Aubort « pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la Place de la gare à Montreux », etc.) ;
- Améliorer la signalétique et les chemins d'accès aux abords de la gare ;
- Mettre en valeur les Escaliers Jacob afin d'en faire un passage agréable et lumineux.

**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, j'abonde totalement concernant le fond du postulat de M. Pilloud. Si je ne m'abuse, la Municipalité, mais surtout le service de l'urbanisme, nous avaient promis depuis de nombreuses années que cette place devait être réalisée en parallèle du réaménagement de la Gare. Celui-ci est terminé depuis déjà un bon

moment, j'attends avec impatience de connaître les raisons pour lesquelles cette place n'a pas pu être réalisée en temps et en heure.

### **6.3. postulat de M. Mathias Ekah « La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux. »**

#### **M. Mathias Ekah (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce postulat vise à améliorer et renforcer la citoyenneté des Montreusien(ne)s d'origine étrangère à travers un engagement politique plus effectif.

#### Contexte

La Suisse, pays de l'hospitalité et des grands penseurs de l'humanité comme Henry Dunant qui a renforcé les valeurs de l'humanité et de l'inclusion à travers la Croix Rouge, JJ Rousseau (vécu dans notre belle commune), avec son "Contrat social" qui a contribué immensément à la construction de la démocratie moderne en renforçant l'inclusion, la liberté politique, les droits civiques et la participation.

La Suisse a toujours eu à cœur de solidifier le contrat social qui lie les membres de la cité en renforçant la participation, l'inclusion, la liberté politique et les droits civiques.

C'est dans cette optique que le canton de Vaud, par le biais de sa Constitution entrée en vigueur le 14 avril 2003, a suivi le chemin tracé par les cantons qui l'ont devancé dans cette voie en accordant le droit de vote au niveau local aux migrants ayant résidé dans une commune pendant une période donnée et titulaires d'un permis de séjour B ou C.

Pour renforcer et définitivement ancrer dans la pratique ce droit de vote et d'éligibilité, nous devons également prendre nos responsabilités en tant qu'élus de notre belle commune de Montreux pour veiller à la mise en place de mesures concrètes qui renforceront la citoyenneté et la participation démocratique de tous au sein de notre commune.

L'apathie des électeurs au sein des communautés migrantes

L'apathie électorale est l'un des aspects auxquels la démocratie moderne est confrontée.

Notre commune n'est pas une exception. Diverses données sur la participation politique indiquent une baisse constante de la participation politique et électorale. Ceci est évident au niveau communal, cantonal et fédéral. D'autres observations du terrain, issues des récentes élections, indiquent en particulier que le niveau de participation des personnes d'origine étrangère est très bas par rapport à celui des nationaux.

De nombreuses raisons peuvent expliquer cette faible participation des personnes d'origine étrangère à la citoyenneté, à savoir :

- Le manque d'informations. Beaucoup ne savent pas comment voter - cela peut être dû à un déficit linguistique ou à l'apparente complexité du système électoral.
- La précarité dans certaines communautés migrantes. La population migrante connaît des conditions plus précaires dans de nombreux domaines par rapport au reste de la population. Dans la plupart des cas, le taux de chômage est plus élevé, un plus grand nombre d'entre eux travaillent à des heures irrégulières (tard et la nuit), la plupart ont de faibles revenus, sont plus vulnérables aux problèmes de santé, ont des familles nombreuses et certaines sont monoparentales, etc. Ils passent plus de temps à chercher comment survivre et payer les factures de fin de mois qu'à voter ou à participer aux devoirs citoyens.

## Les solutions envisageables

Considérant les problèmes sociaux mentionnés précédemment qui sont susceptibles d'entraver l'engagement citoyen de certaines populations d'origine étrangère, ce postulat vise à remédier, en améliorant la participation politique par les mesures suivantes :

1. Campagne de sensibilisation. Diverses mesures de sensibilisation appropriées devraient être mises en place, notamment dans les médias sociaux, les vidéos et les brochures.
2. Recours aux associations communautaires. Financer ces associations pour lancer des programmes qui amélioreront et renforceront l'engagement citoyen.
3. Événements, formations et les ateliers d'information. Organiser des ateliers et des séances afin de mieux faire connaître le système politique suisse, les partis politiques et le processus de vote au niveau communal. Les événements communaux tels que l'accueil des nouveaux arrivants à Montreux et les événements de naturalisation pourraient être utilisés comme une opportunité pour diffuser des campagnes de sensibilisation. Des brochures qui mettent en avant la politique locale et le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales comme "1vote1choix", pourraient être imprimées et distribuées aux participant(e)s de ces événements.
4. Mesures précédentes. Renforcement de toutes les mesures précédentes qui ont été mises en place par la commune ou le canton à cet égard.
5. Boîtes électorales mobiles. Placer des boîtes électorales mobiles dans les zones très peuplées une ou deux semaines avant les élections locales. Pour faciliter la participation au vote.
6. Certaines de ces mesures pourraient également bénéficier aux nationaux qui sont confrontés à des problèmes similaires qui entravent leur participation citoyenne.

## Conclusion

Je serais ravi que ce postulat soit soutenu par 5 collègues de cette Assemblée et qu'une commission soit mise en place pour une évaluation plus approfondie et, si nécessaire, pour faire des recommandations appropriées afin d'assurer la mise en œuvre de ce postulat.

Merci !

**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

## **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quand même un problème vu que notre règlement précise que pour débattre de la recevabilité d'une demande ou d'un postulat, il faut que les termes soient compréhensibles. Je vous avoue que je n'ai pas très bien compris ce que demande le postulat, tellement la liste est longue.

## **M. le Président**

Vous n'avez pas levé la main, mais plus de 5 conseillers l'ont fait et ont renvoyé ce postulat en commission, c'est qu'ils le jugent recevable.

## **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Est-ce qu'il est recevable et de notre compétence ?

## **M. le Président**

Plus de la moitié de la salle vient de le témoigner en renvoyant ce postulat en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

### **7.1. Réponse à l'interpellation de Mme Marie-Solène Adamou Moussa-Pham : « Protéger les piéton.nes sur les quais de Montreux » ;**

M. le Président ouvre la discussion.

#### **Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC)**

Monsieur le Président, Monsieur le Municipal, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour cette réponse

Nous comprenons les enjeux liés à votre réponse et nous nous réservons le droit de revenir sur la problématique sous une autre forme. Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **7.2. Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder : « Quel avenir pour la CMCSI ? »**

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas totalement satisfait. Tout d'abord je trouve dommage d'avoir dû attendre 2 mois pour recevoir une réponse partiellement incohérente. En effet, dans la réponse de la Municipalité à la question 1 : *Les différents services de la Municipalité sont-ils au fait de l'existence et de la mission de la CMCSI ?*

Je lis un passage : « *Elle se veut un relais complémentaire avec le Conseil communal et composée de spécialistes et d'utilisateurs qui proviennent dudit Conseil, ...* ».

Quand je lis que c'est l'un des buts de la CMCSI, je demande à la Municipalité comment nous pouvons être un relai complémentaire avec le Conseil communal, quand le règlement dit que tout est confidentiel et que nous ne pouvons rien transmettre ? C'est totalement incohérent.

Comment savoir quel est l'avis de la CMCSI et comment peut-elle aider complémentirement le Conseil si elle ne doit pas être citée dans les préavis ?

Il s'agit d'une réponse circulaire qui n'a pas d'issue. Je précise que l'article 7 du règlement de la CMCSI dispose que les débats de la commission sont confidentiels, et dans la réponse de la Municipalité, il est dit que ses débats et avis n'ont ainsi pas leur place dans un préavis. Nous pouvons encore une fois nous demander : à quoi sert-on ?

Ensuite, au point 3, la Municipalité considère qu'une mise à jour de son règlement ne se justifie pas, or si je prends le règlement à l'article - 3 composition - il est question de deux représentants de l'administration générale et de deux experts. L'article précise bien : « *dont la composition est au moins la suivante* ».

J'aimerais bien savoir qui étaient ces deux experts ? Je les ai vu un moment, mais je ne les vois plus. Et qui sont les représentants de l'administration générale qu'il me semble n'avoir jamais vus.

Le but est incohérent et la réponse concernant l'état du règlement n'est pas justifiée car il ne correspond plus à la réalité. Si la Municipalité peut me donner des précisions, j'en serai très heureux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **7.3. Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman : « Les projecteurs des installations sportives de la Commune » ;**

M. le Président ouvre la discussion.

#### **Mme Ida Rodman (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse que j'étudierai attentivement et je vous donnerai mon avis plus tard. Merci.

#### **M. Vincent Tschopp (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste signaler que cette réponse ne se trouve pas dans l'enveloppe papier.

#### **M. le Président**

Nous la ferons parvenir à celles et ceux qui reçoivent l'enveloppe papier, de façon à ce que vous ayez toutes les informations relatives. Merci Monsieur Tschopp.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **7.4. Interpellation de M. Vincent Tschopp : « Parking au parquet ? » ;**

#### **M. Vincent Tschopp (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité

Quel est le nombre de places de parking en rapport au mètre carré de parquet/plancher sur notre commune ? Et ce chiffre correspond-il à la norme en vigueur actuellement ?

Une réponse écrite est demandée.

N'étant pas juriste ou avocat pour élaborer une question suffisamment pointue en ce sens, je compte sur la Municipalité pour comprendre le sens de cette dernière et ne pas rester à cheval sur les mots.

#### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule, la Municipalité répondra oralement, Monsieur l'interpellateur est libre de revenir s'il a des questions complémentaires suite aux réponses qui lui seront apportées ce soir.

Nous pouvons répondre comme suit à vos questions :

Question 1 : quel est le nombre de places de parking en rapport au mètre carré de parquet sur notre commune ?

Le territoire de la commune est constitué de 33,37 km/2

Sans compter ni les places privées, ni les places publiques en ouvrage, il y a environ 3'173 places publiques en surface répertoriées sur le territoire communal. Ce qui donne 95 places publiques en surface par km<sup>2</sup>.

Question 2 : ce chiffre correspond-il à la norme en vigueur actuellement ?

Il existe de multiples normes en matière de stationnement. Il n'existe toutefois aucune normes ou lois relative à la surface du territoire d'une commune par rapport au nombre de places de parc.

Nous estimons ainsi avoir répondu à votre interpellation.

### **M. Vincent Tschopp (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas satisfait de ces réponses, je pense que visiblement vous n'avez pas voulu comprendre ma question.

Il semble que dans le PGA de 1972 il y avait une norme à ce sujet et plusieurs points à chercher. Nous en avons même parlé ici au Conseil, lors de l'avant dernier Conseil sauf erreur. Il y avait une répartition qui était entre les mètres carrés de parquet ou plutôt de plancher et le nombre de places obligatoires, aussi bien sur le domaine privé que public. Puisqu'il faut amener une question beaucoup plus legaliste, je ferai en sorte que, mais je trouve cela un peu triste.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si M. l'interpellateur a des références ou souhaite que nous nous exprimions par rapport à des normes précises, il faut évidemment les mettre dans l'interpellation, nous ne pouvons pas de notre côté deviner ce à quoi vous faites référence avec le développement de cette très courte interpellation, vous en conviendrez.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans m'être entretenu avec Monsieur l'interpellateur, au simple titre de cette interpellation, je comprends le nombre de parking au mètre carré construit et non à la surface entière de la commune de Montreux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7.5. Interpellation de M. Yahya Berhili intitulée « MOB, désertion de la desserte » ;**

### **M. Yahya Berhili (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Avant le COVID, il y avait une fréquence de desserte à la demi-heure pour tous les arrêts sur demande entre Montreux et Fontanivent.

Actuellement, il y a deux fois moins de trains que la situation pré-COVID.

Les habitantes et habitants proches des arrêts dont la qualité de la desserte a été diminuée sont impactés négativement par ces changements.

Dès lors, nous posons les questions suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité a été avertie des changements d'horaire effectués par le MOB ?
2. Est-ce qu'il y a une volonté de la Municipalité de rétablir la cadence à la demi-heure ?
3. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité sur ces décisions d'horaire ?

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Madame Monsieur,  
Nous vous remercions de votre interpellation, car il s'agit d'un sujet qui préoccupe également la Municipalité. La desserte en transport public du secteur que vous évoquez est en effet nettement insuffisante ; cela étant d'autant plus paradoxal qu'il y a eu une dégradation de l'offre depuis 2020.

La Municipalité avait questionné le MOB et la DGMR à ce propos en février 2022, demandant qu'un service à la demi-heure soit rétabli sur les haltes que vous citez. Nous sommes également intervenus lors de la consultation publique des horaires 2023, en juin 2022, afin de trouver une solution médiane, sans succès à ce jour. L'offre ferroviaire étant de compétence cantonale ou fédérale et les capacités de ce tronçon de ligne étant saturées, il n'est pas possible de mettre des trains supplémentaires. Par ailleurs, l'arrêt des trains directs sur ces petites haltes n'est pas possible pour des raisons techniques d'exploitation.

Nous répondons donc de la manière suivante à vos questions :

1. *Est-ce que la Municipalité a été avertie des changements d'horaire effectués par le MOB ?*

Oui

2. *Est-ce qu'il y a une volonté de la Municipalité de rétablir la cadence à la demi-heure ?*

Oui

3. *Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité sur ces décisions d'horaire ?*

La gestion de l'offre ferroviaire MOB n'est pas de compétence municipale. La Commune de Montreux n'est par ailleurs pas représentée au sein du Conseil d'administration du MOB. Toutefois, la Municipalité compte rester en contact avec la DGMR afin de continuer à faire valoir son point de vue.

Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

*Monsieur Berhili est satisfait de la réponse Municipale.*

### **M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
J'ai un point d'incompréhension, qu'est-ce que la DGMR a à voir avec le MOB ?

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
La DGMR fait partie de l'autorité qui définit et commande l'offre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7.6. Interpellation de Mme Stefania La Spada : « Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac ».**

### **Mme Stefania La Spada (SOC)**

**Carrefour de la rue du Grammont et la rue du Lac à Clarens** ; un conflit permanent entre tous les feux de signalisation qui ne correspondent pas.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Chères et chers collègues,

En tant que citoyens de Montreux, nous savons que les carrefours de Clarens ne fonctionnent pas si bien, mais surtout celui situé entre la rue du Grammont et la rue du Lac est particulièrement inadapté.

Les feux de signalisation ont été introduits à l'origine pour éviter les embouteillages aux intersections, mais ce n'est pas le cas dans cette rue.

Les automobilistes doivent attendre au premier feu sur la Grammont et au second sur la rue du Lac.

Un véhicule voulant tourner à droite après avoir bénéficié de son feu vert sur la Grammont, se trouve confronté à la fois d'attendre devant le feu rouge installé sur la rue du Lac ; cette situation entraîne la création d'une queue de voitures sur la rue du Grammont ainsi que sur la rue du Lac.

Attention

La file des voitures ne crée pas seulement des inconvénients pour les automobilistes, mais surtout pour les piétons qui sont pris dans les gaz d'échappement en attendant de traverser.

Nous savons tous que, comparés aux autres moyens de transport, la marche à pied et surtout le vélo en ville provoquent l'inhalation de plus de polluants, partout et pas seulement dans notre ville de Montreux, mais nous nous interrogeons sur les solutions que nous pourrions apporter à ces croisements afin d'améliorer la vie des citoyens de Montreux/Clarens et pas seulement.

A ce titre, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Que prévoit-elle pour faire face à ce problème ?
2. Est-il possible de supprimer certains feux de signalisation sur ce tronçon de route ?
3. Est-il en cours une étude pour transformer ces croisements en « giratoire » d'importance moyenne ? (On fait maintenant des ronds-points de taille moyenne ne demandant pas beaucoup d'emprise. Petit, monumental, virtuel, stylés, les rond-point régularisent le trafic, diminuent le nombre d'accidents, ils permettent de faire demi-tour de manière sûre et élégante).

#### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre interpellation et pouvons vous y apporter les réponses comme suit, je me permets de les prendre dans le désordre :

3. *Est-il en cours une étude pour transformer ces croisements en « giratoire » d'importance moyenne ? et 2. Est-il possible de supprimer certains feux de signalisation sur ce tronçon de route ?*

Les premiers retours de l'étude du projet de requalification de la rue du lac dans le cadre du chantier MontCad laissent à entrevoir la possibilité de supprimer plusieurs feux de circulation sur ce tronçon à Clarens ainsi que l'opportunité de construire un giratoire, à Gambetta. Tout le concept de circulation de la rue du Lac sera revu à cette occasion.

1. *Que prévoit la Municipalité pour faire face à ce problème ?*

Le système de régulation des feux de circulation est un système complexe, pour lequel chaque changement nécessite d'être dûment étudié. Toute modification entraîne un risque de perte de cohérence, et des problèmes en cascades, sans avoir pour autant l'assurance de pouvoir apporter de réelles améliorations. Dès lors, la Municipalité n'entend pas effectuer de modification du concept de la régulation des carrefours à feux de Clarens avant le chantier du chauffage à distance, qui interviendra en 2025.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7.7. Interpellation de M. Michel Posternak : « Réalisation du réseau thermique communal jusqu'à la Maladaire ? »**

### **M. Michel Posternak (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

Au mois de novembre dernier, votre Conseil a donné son aval à un projet de réalisation et d'exploitation d'un réseau thermique communal. Ce projet consiste à pomper l'eau du lac à une température de 8 degrés, et à l'amener par un système de canalisations aux zones d'habitations, où des pompes à chaleur portent cette eau à une température voulue. En été, l'eau à 8 degrés pourra être utilisée directement pour la climatisation des bâtiments.

La réalisation du projet est prévue en plusieurs phases. Dans le cadre de mon interpellation, je me borne ici à la phase 3, prévue pour 2025-2026, et dont la réalisation se fera essentiellement le long de la route cantonale RC 780. Je rappelle que cette phase comprend le secteur allant du centre-ville de Montreux à la limite Est de la Commune, et à l'Ouest, du secteur de Clarens jusqu'au port du Basset. Il manque donc environ 700m pour atteindre la limite Ouest de la Commune, à la Maladaire, où se trouvent deux complexes importants et gourmands en énergie : la piscine de la Maladaire d'une part, et l'établissement horticole communal, nommé également "Serres de la Karma", d'autre part.

Ces deux établissements sont chauffés actuellement au moyen d'un chauffage à distance fonctionnant aux plaquettes de bois provenant des forêts communales. C'est d'ailleurs aussi le cas pour l'EMS de Burier. Lors des travaux de la Commission, la raison invoquée par Romande Energie pour ne pas réaliser le réseau dans la phase 3 au-delà du Basset est que la densité d'habitations serait jugée insuffisante sur ce secteur. Je trouve cet argument difficilement recevable, si l'on pense que la majorité des habitations concernées se trouvent directement le long, ou à faible distance de la route cantonale, ce qui représente un avantage majeur pour la réalisation du réseau thermique.

Plusieurs propriétaires m'ont d'ailleurs fait part de leur intérêt pour ce réseau. A ces considérations s'ajoute le fait que la route cantonale RC 780 doit être entièrement rénovée durant l'année en cours, entre la Maladaire et le Basset, ce qui permettrait de profiter d'y installer dès à présent, et en attente, les conduites nécessaires pour la connexion ultérieure au réseau, en plus de celles dévolues au gaz, à l'eau, à l'électricité, et aux égouts.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- La densité d'habitations n'est pas homogène dans le secteur Basset-Maladaire. Elle est forte de part et d'autre de la route cantonale, et plus faible tout au Nord du secteur. Quel critère a été utilisé pour déclarer que la densité d'habitations était insuffisante dans tout le secteur ?
- Quel serait l'intérêt, sur le plan technique ainsi qu'économique, d'une connexion des bâtisses de la Maladaire, citées ci-dessus, au futur réseau thermique ?
- Comment est chauffé actuellement le complexe de la "St. George's School", et pourrait-il être relié au futur réseau ?
- Pourrait-on profiter de la réfection prochaine de la RC 780 pour y installer dès à présent les conduites nécessaires à la future liaison de ce secteur au réseau thermique, même si les bâtiments/habitations n'y seraient pas connectés pour l'instant ?
- Si cette dernière solution ne peut pas être prise en considération, quel sera le coût supplémentaire correspondant à l'excavation ultérieure de la RC 780, en vue

uniquement de la pose des canalisations, le jour où la réalisation du réseau sur le secteur Basset-Maladaire serait décidée ?

Je sollicite de préférence une réponse écrite de la Municipalité, que je remercie d'ores et déjà de son retour.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Quand bien même certaines informations ont déjà été données dans le cadre de la commission, beaucoup de questions exigeront de relancer des ingénieurs, en imposant des frais pour y répondre, notamment pour l'évaluation financière.

La Municipalité répondra par écrit et ce ne sera sans doute pas lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **7.8. Interpellation de M. Olivier Mark : « Une plateforme menaçante pour les vélos en centre-ville »**

#### **M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

Au centre de Montreux, plusieurs aménagements en bordure de la Grand'Rue sont apparus depuis quelques mois. Certains équipements donnent du sens pour améliorer le tracé et favoriser la cohabitation entre les usagers de cet axe très fréquenté. D'autres me paraissent problématiques. Ainsi, une plateforme en béton nu, sans aucun aménagement en surface hormis un mât métallique indiquant l'arrêt de bus de la ligne 201, a été très rapidement construite en face de la BCV.

Cette étrange construction, vaste de plusieurs dizaines de mètres carrés mais haute de quelques centimètres seulement, présente des arrêtes extrêmement vives. Bien qu'on ait collé une petite bande réfléchissante à l'extrémité de ce radier et qu'un maigre potelet ait été placé à proximité, cette plateforme avancée jusqu'aux limites extrêmes de la chaussée peut constituer un écueil redoutable pour certains usagers de la route. Je pense notamment aux vélos, et a fortiori aux vélos électriques, qui doivent souvent tenir leur droite dans le dense trafic caractéristique de l'endroit aux heures de pointe. Dans cette direction, face à l'Ouest, le soleil couchant peut limiter drastiquement la visibilité des cyclistes équipés de lunette protectrices. Quelques centimètres d'écart, et c'est l'accident, qui pourrait être fatal dans de telles circonstances.

Je pose par conséquent les questions suivantes à la Municipalité :

- A quelles normes de construction et de sécurité doit répondre une telle construction, et quelle est la procédure administrative ou les consultations qui sont requises pour s'assurer, le cas échéant, que ces normes ont été respectées ?
- Quel est au juste l'utilité de cette construction, constatant notamment qu'aucun équipement pour protéger les usagers du bus des intempéries n'a été prévue ?
- Est-ce qu'une analyse des risques est effectuée et mise en relation avec des objectifs concrets, lorsqu'on érige de tels équipements, ou cela répond à une simple idée ?
- Qui finance de telles constructions ? Si c'est la commune, à quel poste du budget et à quelle planification sont-elles liées ?
- Enfin, pour ajouter une touche durable à cette interpellation, cette plateforme n'aurait-elle pas pu être signalée par des touches végétales, et réalisée en bois, pour en améliorer le bilan CO2 et sa déconstruction, si sa dangerosité était avérée ?

D'avance merci pour vos réponses et le cas échéant, surtout, pour les mesures correctives en matière de sécurité routière.



### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur l'interpellateur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Au préalable je tiens à rassurer M. l'interpellateur de son souci de sécurité, puisque cet aménagement n'a fait l'objet d'aucune réclamation de la part de cyclistes, qui ont vraisemblablement d'autres préoccupations sécuritaires que celle-ci.

Il est bon au préalable de rappeler aussi que les aménagements qui ont été mis en place le long de la Grand-Rue sont provisoires, dans le but de sécuriser et améliorer les flux de circulation, tous modes confondus.

Dans ce cadre, le rétablissement de l'arrêt de bus débarcadère amont était prévu avec le nouvel horaire, soit en décembre 2022.

Nous répondons à M. l'interpellateur comme suit :

- Cette plateforme, nécessaire au rétablissement de l'arrêt de bus débarcadère, fait partie de l'ensemble des aménagements provisoires qui ont été mis en place et validés par le canton – Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les normes à respecter sont les VSS - Association suisse des professionnels de la route et des transports.
- Cette plateforme est exigée pour pouvoir rétablir un arrêt de bus à cet endroit. Dans le cadre du futur aménagement de la Grand-Rue, du mobilier urbain est actuellement à l'étude et sera mis en place à l'essai à cet emplacement.
- Cet équipement est exigé pour maintenir l'arrêt de bus, il ne s'agit aucunement d'une simple idée. Les risques ont été analysés par le service des travaux publics et validés par le canton. Il est bon de souligner que la visibilité de cette plateforme est suffisante et bien signalée, surtout qu'elle n'empiète pas sur le gabarit routier et que le cycliste ou l'automobiliste ne doit faire aucun écart pour l'éviter.
- Le financement de cette construction est assuré par le budget de fonctionnement des routes, tout comme les autres aménagements provisoires de la Grand-Rue.
- La variante en bois est la première qui a été envisagée, toutefois, le coût aurait été double et la construction moins adaptée à des bus qui viennent régulièrement se positionner le long de la plateforme, avec des chocs réguliers inévitables. De plus,

le béton est simple à mettre en place et peut être recyclé lors du démontage de la plateforme.  
La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

**M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je n'aime pas plus le béton après qu'avant votre explication, mais je vous remercie pour vos réponses.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Pour abonder dans les interrogations de Monsieur l'interpellateur, je suggère à la Municipalité, afin de créer un abri à ce magnifique arrêt de bus d'utiliser un des nombreux parasols de Dolce Riviera qui n'ont pas servi.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Ma collègue me propose en clin d'œil que ce soit la plateforme pour réaliser la première fresque du projet de Mme La Spada.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**7.9. Interpellation de M. Fabrice Yerly « concernant la communication de la Municipalité relative à l'état des motions, postulats et pétitions en suspens au 31.12.2022 »**

**M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Comme chaque début d'année, la Municipalité renseigne le Conseil sur l'état d'avancement des diverses motions, postulats et pétitions (regroupées sous le terme de requêtes dans la suite de ce texte). L'année dernière, la communication a été faite lors du Conseil de mars. Comparant le document transmis en mars 2022 avec celui de cette année, j'ai suivi l'évolution des délais prévus par la Municipalité pour répondre à ces requêtes.

La comparaison repose sur un total de 47 requêtes (9 motions, 35 postulats et 3 pétitions), qui figuraient dans le document de 2022 et/ou 2023. 11 nouvelles motions et postulats ont été ajoutés durant l'année 2022, alors que, cette même année, le Conseil communal a adopté les réponses à 2 motions et postulats, ce qui a permis leur classement.

1 motion et 3 postulats ouverts ne figurent pas dans la communication de la Municipalité, comme celle-ci a déjà communiqué de manière intermédiaire à leur propos en 2022. Ils ont néanmoins été comptabilisés dans l'inventaire ci-dessus, comme une réponse finalisée est encore à venir.

Pour 22 requêtes, les échéances communiquées entre l'année dernière et cette année ont été repoussées soit de 1 an (19 cas), soit de 2 ans (3 cas). Cela représente 61% des délais qui sont repoussés d'une année à l'autre.

Relevons encore que l'âge moyen des requêtes ouvertes est de 6 ans, la plus ancienne ayant été soumise à la Municipalité il y a 17 ans.

Suite à cette analyse, j'interpelle la Municipalité et lui adresse les questions suivantes :

1. comment est-ce que la Municipalité établit les délais de réponse aux diverses motions, postulats et pétitions ?

2. en cas de retard ou changement de priorité, comment est-ce que la Municipalité réévalue un nouveau délai de réponse ?
3. le délai de réponse étant plutôt long (6 ans en moyenne), quel est le risque pour la Municipalité de se voir débordée avec de nouvelles motions, postulats et pétitions alors que les anciennes n'ont toujours pas reçu de réponse ?
4. comment est-ce que la Municipalité considère ces résultats, dans leur ensemble ? Y a-t-il des sujets qui ont peut-être besoin d'être remis au goût du jour, par exemple 17 ans après leur vote par ce Conseil ?
5. du côté des motions, postulats et autres initiatives, quels sont les freins inhérents à leur formulation qui selon votre expérience empêchent une réponse dans un délai raisonnable ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

**M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
La Municipalité vous répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**7.10. Interpellation de M. Lionel Winkler : « Des trous et des potelets » de M. Lionel Winkler**

**M. Lionel Winkler (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers Collègues,

J'ai l'immense privilège, que dis-je, l'indescriptible fierté de vous annoncer que la Commune de Montreux à un nouvel Hymne !

En effet, après de nombreuses années au sommet du hit-parade des chansons qui ont fait la renommée de Montreux, "Smoke on the Water" est détrônée par une adaptation d'un refrain de Serge Gainsbourg :

"Des pot'lets, des pot'lets encore des pot'lets  
Parfois je divague, mais là j'en ai marre  
Des pot'lets, des pot'lets toujours des pot'lets et des pot'lets et des pot'lets..."

Etc, etc... Vous trouverez la version complète de cet hymne dès demain matin chez tous les bons disquaires du coin, avec une version Karaké pour animer vos soirées montreusiennes.

Oui, Mesdames et Messieurs, selon l'adage le ridicule ne tue pas... parfois il fait même sourire.

Mais c'est un sourire plutôt grinçant qui atteint la population montreusienne par le ridicule de la politique des potelets à Montreux, ainsi que la moitié, au bas mot et par politesse, du Conseil communal, des Verts à l'UDC, si, si... en passant par le PLR, si vous le souhaitez.

Alors qu'à la Grand-Rue on ne peut même plus parquer un vélo entre deux potelets, quel nouveau virus a piqué la Municipalité qui a construit un inédit parc à potelets le long amont de la route des Collondales ?

Tous les utilisateurs de cette route fustigent depuis plus de deux mois l'installation dangereuse de ces potelets, des cyclistes aux chauffeurs de poids lourds.

Heureusement, il ne passe pas de transports publics sur ce tronçon, mais merci quand même pour les services de secours et merci de faciliter les travaux de déneigement, éléments de sécurisation routière évidente pour les utilisateurs précédemment énumérés.

L'agacement étant quasiment général sur le sujet, il apparaît donc évident que la Municipalité apporte des explications quant à l'utilité concrète de la pose de ces potelets sur la route des Collonales.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. quelle est la statistique du nombre et du type d'accident sur ce tronçon de route, ces 15 dernières années ?
2. quel est le principe, la philosophie de sécurité appliquée sur ce tronçon par la pose de potelets, au-devant de certains accès à la route depuis des chemins privés ou publics ?
3. quelles sont les bases légales qui ont permis l'implantation de ces potelets et quelle a été la procédure de mise à l'enquête ou tout du moins de concertation avec le canton ou même avec la Commission extraparlamentaire consultative de circulation ?
4. quels sont les demandeurs, privés ou publics, association de quartier, d'habitants ou d'utilisateurs du domaine public qui ont souhaité l'implantation de potelets sur la route des Collonales et selon quels arguments ?
5. quels ont été les coûts de l'installation de ces potelets, tant en étude qu'en matériel et en main-d'œuvre, et quels services communaux et/ou intercommunaux sont intervenus dans cette affaire ?
6. quels sont les moyens légaux pour faire retirer ces potelets jugés dangereux par les utilisateurs de la route des Collonales ?
7. et finalement, en regard d'un moratoire adopté par le Conseil communal l'automne passé, où ont été remplacées les 4 à 6 places de parc supprimées sur l'aval de la route des Collonales dans le cadre de l'installation de ces potelets ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses pragmatiques qu'elle apportera, attendues par bon nombre de nos concitoyens.

#### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Une réponse écrite sera donnée à cette interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **7.11. Interpellation de Mme Ruth Bär : « Inventaire du parc « logements » de la Commune de Montreux**

##### **Mme Ruth Bär (Vert-e-s)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues

En date du 16 juin 2021, vous avez répondu à mes questions, au sens de l'article 109 du règlement du Conseil communal, concernant les résidences secondaires à Montreux avec les chiffres au 31.12.2020.

En supposant que vous êtes aujourd'hui en possession des chiffres au 31.12.2022, je me permets de vous soumettre les questions suivantes :

1. Quel est le nombre de logements (résidences principales, secondaires, vides et le chiffre total) de Montreux ?

2. Combien de résidences secondaires et combien des résidences principales à Montreux se trouvent en possession de personnes à l'étranger et ainsi sous le régime de la LFAIE (Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) ?
3. Combien de résidences secondaires non soumises au régime de la LFAIE se trouvent non-habitées et dont les propriétaires pourraient éventuellement être encouragés de l'utiliser comme résidences principales par eux-mêmes ou en location à l'année ?
4. Quels sont les chiffres actuels concernant les appartements subventionnés, à loyer abordable et à loyer modéré à Montreux ?
  - a. Combien de personnes de la commune de Montreux se trouvent-elles sur une liste d'attente pour de tels appartements ?

Je vous remercie de votre attention et je vous remercie d'avance de la réponse à mes questions

**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
La Municipalité répondra par écrit.

**7.12. Interpellation de M. Emmanuel Gétaz : « Quel délai pour débattre au conseil communal de l'initiative « Sauver les Grands-Prés ? »**

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Je déclare mes intérêts, je suis membre de l'association de la sauvegarde des Grands-Prés.

L'initiative pour la sauvegarde des Grands-Prés a abouti, le recours déposé contre sa recevabilité a été rejeté et les voies de recours sont désormais éteintes.

Rappelons que lorsqu'une initiative communale aboutit, elle doit être présentée par voie de préavis au Conseil communal, qui peut l'accepter. Dans ce cas, l'initiative est considérée comme acceptée et aucun vote de la population n'est nécessaire. Un référendum peut toutefois être lancé contre la décision du Conseil communal. Si le Conseil communal refuse l'initiative, celle-ci sera soumise au vote de la population, éventuellement accompagnée d'un contre-projet.

Je souhaite dès lors poser la question suivante :

1. Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de présenter l'initiative au Conseil communal ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

**M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je vous cite un extrait de l'article 147 de la loi sur l'exercice des droits politiques dite LEDP :

*« Art. 147 Transmission au conseil*

*1 Si l'initiative a abouti, elle est transmise le plus tôt possible au conseil général ou communal par la Municipalité avec son préavis, éventuellement accompagné d'une proposition de contre-projet, et la mention des délais de traitement. »*

Nous reviendrons devant vous soit lors de la prochaine séance ou au plus tard à la suivante au vu de l'importance du travail à effectuer.

*M. Gétaz remercie la Municipalité.*

## 8. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur l'état de l'étude des propositions déposées par le Conseil, donc la communication de la Municipalité.

En lisant la Communication de la Municipalité au Conseil communal, relative à l'état de l'étude des propositions déposées et prises en considération par ce Conseil communal, j'ai cru que le point 1.4. "Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux" contenait une erreur dans la date.

Il est question du 30 juin 2025 alors que la demande avait été prise en considération le 3 mars 2021, soit il y a presque deux ans.

Après avoir relu plusieurs fois le texte afin de m'assurer que ma vision était claire, j'ai tout de suite pensé à la réplique du Major ACHBACH dans le film « la Grande Vadrouille » lorsqu'il demande, je le cite : « de moi vous osez vous fouttez ?! ».

Sérieusement, est-il normal que la Municipalité réponde de cette manière à une motion qui rappelons-le, est contraignante.

Pour mémoire, je vous cite l'alinéa 5 de l'article 104 de notre règlement du Conseil communal de Montreux :

*Art. 104 Procédure – Traitement*

*<sup>5</sup> Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai d'un an par :*

*a) un rapport sur le postulat ;*

*b) l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion ou*

*c) un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.*

Ma motion demande bien un projet de décision comme disposé à la lettre b) de l'alinéa que je viens de vous citer.

La Municipalité déclare qu'elle sera en mesure de déposer sa réponse d'ici au 30 juin 2025. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas une réponse que j'attends mais un projet de règlement, l'un d'entre vous pourrait-il me dire ce que la Municipalité compte déposer comme genre de réponse après 4 ans de réflexion, alors que ce Conseil attend un projet de règlement qu'il pourra discuter et amender si nécessaire.

De plus, je rappelle que ma demande ne porte pas uniquement sur la Grand-Rue mais sur tout le territoire de la commune, ainsi que le précise le titre de ma proposition.

Ensuite, la Municipalité compte sur le travail de la SICOM qui n'a aucune autorité en la matière pour intervenir auprès des commerçants. Cette manière de procéder est tout sauf sérieuse. Cela prouve bien le désintérêt total de nos conseillers municipaux et leur manque de courage pour faire avancer ce projet qui demande pourtant d'améliorer la qualité et la sécurité du cheminement des piétons le long de nos rues et d'améliorer la qualité de l'accueil de la ville de Montreux.

Constatant que notre règlement n'allait pas plus loin que de disposer d'un délai d'un an et de préciser que le traitement était impératif, j'ai contacté par écrit le préfet pour lui demander quels étaient mes moyens de recours concernant ces délais de réponse largement dépassés par la Municipalité. La réponse m'a déçu à la hauteur de mes attentes, M. Yerly je pense que cela vous donnera quelques indices également, la voici intégralement tant elle est courte :

*« Monsieur le Conseiller communal,  
Le délai prévu à l'article 33 al. 4 de la loi sur les communes est un délai d'ordre qui n'a aucune conséquence juridique. Il est courant en effet qu'une municipalité ne dispose pas de l'ensemble des informations dans l'année qui suit le dépôt de la proposition pour pouvoir y répondre de manière complète.  
Vous ne disposez par conséquent d'aucun moyen pour obliger la municipalité à répondre rapidement, si ce n'est une intervention (que je suis en train de faire) lors d'une prochaine séance pour exercer une pression « politique » si vous le juger nécessaire.  
Enfin nous ne connaissons aucun précédent qui a abouti à une obligation d'exécution.  
En espérant avoir répondu à votre attente nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'expression de notre sincère considération.  
M. Roland Berdoz, Préfet. »*

Chers collègues je suis écœuré. Je comprends à présent pourquoi la Municipalité fait comme bon lui semble, il n'y a aucune sanction que notre Conseil peut prendre contre notre autorité exécutive alors que nous sommes pourtant nous-mêmes l'une des trois autorités de cette ville, la troisième étant le Syndic, selon la loi sur les communes (LC).

Je ris jaune en constatant qu'une partie de ce Conseil a récemment accepté d'indexer les indemnités de nos conseillers Municipaux, pour leur confirmer que quel que soit leur niveau de collaboration et d'écoute à notre égard, leur rétribution est assurée.

La fixation des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, des membres du Conseil, du Président et du secrétaire du Conseil et le cas échéant de l'huissier, étant par contre l'une des compétences du Conseil communal inscrite dans la loi, je suggère à tous les membres de cette assemblée de bien réfléchir à la prochaine augmentation que nous accorderons aux membres de la Municipalité. Je vous remercie.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole concernant cette même communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et propositions, puisque nous ne pouvons pas intervenir sous le point de l'ordre du jour, c'est donc dans les divers qu'il faut y revenir. Je prends la parole pour mentionner le fait que dans cette liste, fort longue, il manque malheureusement deux postulats et j'aimerais rappeler lesquels, il s'agit du postulat de M. Michel Zulauf : « *Demande à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama* », postulat pris en considération le 9 décembre 2009 et le deuxième postulat, celui de votre serviteur, intitulé : « *Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois?* » pris en considération le 8 octobre 2014.

En effet, concernant ces deux postulats, la Municipalité avait indiqué y avoir répondu dans le préavis numéro 28/2022 qui a été présenté au Conseil et débattu, préavis dont le titre est très long :

*« Rapport-préavis 28/2022 relatif à la mise en valeur et au développement du patrimoine musical de Montreux ; au dépôt d'un dossier de candidature afin d'intégrer le réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la musique ; à l'octroi à cet effet d'un crédit d'accompagnement de CHF 110'000.- TTC au maximum ; à la réponse au postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un*

*Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama, pris en considération le 9 décembre 2009 ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? », pris en considération le 8 octobre 2014 ».*

Dans le cadre de ce débat la commission et ensuite le Conseil communal ont décidé de modifier les conclusions et de supprimer du point 4, la partie concernant le fait qu'il aurait été répondu aux postulats mentionnés précédemment.

Par conséquent le point 4 a finalement été réduit à sa portion congrue à savoir : « 4. de prendre acte du présent rapport ».

Le Conseil a décidé qu'il n'avait pas été répondu aux deux postulats mentionnés, par conséquent ces postulats devraient rester dans la liste des dépôts qui n'ont pas encore reçu de réponse.

Je prierai la Municipalité de bien vouloir compléter sa communication en y remettant ces deux postulats et en y donnant des informations, comme pour les autres, sur les délais qu'elle envisage pour y répondre. Je vous remercie pour votre attention.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au préalable, il y a lieu de rappeler que la Municipalité a déjà, du temps de la précédente législature, eu l'habitude d'épurer la liste des objets en suspens à la fin de l'année en fonction des sujets auxquels elle estime avoir répondu au 31 décembre écoulé. En espèce sur la base d'un avis de son service juridique, la Municipalité se permet, en outre de rappeler ce qui suit :

Il est généralement admis, en pratique, que le Conseil communal a les possibilités suivantes :

1. Prendre acte du rapport déposé en votant la conclusion dans ce sens, généralement contenue dans son dispositif.

2. Refuser d'en prendre acte en votant un amendement à ladite conclusion (je vous épargne toutes les références de droit). Un tel amendement a une validité limitée du point de vue de l'article 122 RCC, règlement du Conseil communal, faute de caractère décisionnel ou normatif de ce point du dispositif. Cela visera avant tout à exprimer un désaccord de nature politique. En revanche, faute de dispositions légales l'y autorisant, le Conseil communal ne peut assortir son refus d'une décision de renvoi à la Municipalité pour complément ou dépôt d'une nouvelle réponse. En effet, le Conseil communal, cantonné au plan communal, a un rôle d'organe délibérant n'a pas la possibilité de donner des injonctions impératives à la Municipalité, sauf disposition l'y autorisant expressément.

Autrement dit, la Municipalité est seule compétente pour décider si son rapport, ou rapport préavis est rendu en réponse à telle motion ou tel postulat, le Conseil communal n'ayant pas la possibilité de statuer sur cet aspect.

S'il estime que le rapport ne répond pas à l'intervention déposée, il devra typiquement refuser d'en prendre acte, libre alors à un conseiller communal de redéposer une nouvelle intervention sur le même sujet. Je vous remercie.

### **M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens aux nouvelles auprès de la Municipalité concernant la réponse à mon interpellation pour le point d'impôt.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur l'étude des motions en suspens pour un message un peu plus sympathique, cette fois concernant mon postulat « Montreux Pass, gagnant – gagnant ». Je vois que les choses avancent, même si c'est très lentement. J'ai pu discuter avec M. Piemontesi brièvement et j'aimerais juste attirer son attention sur le fait que quand je lis « *notamment avec des offres et des rabais spécifiques en faveur de la population* », que j'aimerais bien, c'est un vœu, que les faveurs envers la population montreusienne soient tout de même bien différenciées des rabais que nous ferons aux invités ou à quiconque, et que ce ne soit pas simplement la même carte pour tous avec les montreusiens à l'intérieur. Il faudrait qu'il y ait quand même une différence de tarif en notre faveur. Je vous remercie.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis à ce que j'ai entendu de la part du Syndic, je n'ai pas réussi à être absolument sûr d'avoir compris le développement juridique qu'il nous a évoqué. Je rappelle simplement, qu'à ma connaissance, les conclusions d'un rapport-préavis peuvent être amendées, qu'elles ont été amendées par le Conseil, le vote était de 58 OUI, 11 NON et 13 abstentions en ce qui concerne la suppression de la mention indiquant qu'il avait été répondu aux deux postulats de M. Zulauf et de votre serviteur. Ou la Municipalité devait nous informer que nous n'avions pas le droit de faire cela, à ce moment-là, ou alors elle ne peut pas nous dire aujourd'hui qu'elle a répondu à ces postulats.

Je suis très perplexe.

### **M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je partage la perplexité de notre collègue M. Emmanuel Gétaz, il aurait fallu que les dispositions de droit, que vient de nous rappeler M. le Syndic, soient développées lors de la séance du Conseil communal où nous avons accepté le préavis. Si, sur le plan juridique, vous avez raison M. le Syndic, sur le plan politique, je trouve que ce n'est pas très aimable et pas très malin.

### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si c'est plus malin que de ne pas respecter les lois ou les règlements. Je n'ai pas de jugement de valeur par rapport à votre position, mais ce que je peux dire, puisque vous dite que ce n'est pas très malin, c'est que vous auriez pu faire la même remarque aux Municipalités précédentes, puisque cela a toujours été la pratique, en tout cas c'était le cas lors de la dernière législature.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque nous ne pouvons pas faire une question d'ordre juridique, mais une question d'ordre politique, je veux entendre la position de la Municipalité.

Est-ce qu'elle estime avoir répondu aux deux postulats de M. Zulauf et de moi-même à l'occasion du vote qui a eu lieu et alors même que nous avons amendé sa conclusion numéro 4 en supprimant cet aspect ? Parce que sur le moment, nous n'avons pas entendu cela, je vous prie de revenir maintenant avec une prise de position politique sur cette question.

**M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas vous relire les considérations ou mon texte précédent, vous le relirez dans le PV et la réponse est oui.

**M. le Président**

Avant de clore cette séance, je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier ainsi que l'huissier de notre Conseil pour leur travail et leur collaboration.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h 29, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à 20h00 à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Nicolas Büchler

Céline Morier

Carolanne Feissli  
Chemin de Pallud 12  
1822 Chernex  
carolanne.feissli@gmail.com

Conseil communal de Montreux  
Monsieur Nicolas Buchler, Président  
Grand-Rue 73  
Case postale 2000  
1820 Montreux

Chernex, le 26 janvier 2023

### Démission de mon mandat de Conseillère communale

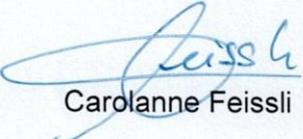
Monsieur le Président,

En préambule, la formule étant encore d'actualité, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année qui débute.

Par ces quelques lignes, je souhaite vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil Communal, avec effet immédiat. Arrivée au terme de ma formation professionnelle supérieure, et face à de nouveaux défis professionnels s'ouvrant à moi, il ne m'est plus possible de m'y investir autant que je le souhaiterais, et ainsi de respecter mon engagement pris envers notre collectivité.

Durant plus de deux législatures, j'ai eu la chance et le privilège de pouvoir siéger au sein de ce conseil, et souhaite ainsi remercier tous ses membres et intervenants pour les nombreux et passionnants échanges auxquels j'ai pu assister. Sans nul doute, j'en retiendrai notamment la qualité de la relation humaine qui y règne.

Tout en vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente, je vous adresse, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.



Carolanne Feissli